



# DECLARATION LIMINAIRE

## Commission Central de Prévention du 10 MARS 2016

Monsieur le Président,

C'est avec une certaine lassitude que Force Ouvrière aborde cette nouvelle Commission Centrale de Prévention, organe officiel de la santé et de la sécurité au travail de notre ministère.

A l'instar des comptes rendus diffusés par votre administration, les agents, qui s'y intéressent encore, s'interrogent sur le lien entre des échanges polis en CCP et les débats qui parfois en résultent et la réalité de l'application de certains principes ou plus simplement de la réglementation sur le terrain.

Oui Monsieur le Secrétaire Général pour l'Administration, nous nous interrogeons sur la prise en compte, au quotidien, des décisions de notre instance. Le dialogue social ne peut se résumer à des échanges plus ou moins courtois dans un contexte d'obligation réglementaire d'une instance alors qu'on abandonne toute application sur le terrain.

Bien sûr, il n'est pas question, pour nous, de tirer sur l'ambulance et de dénigrer l'énorme travail fourni par RSSF et ses personnels sur tous les dossiers et notamment tous les textes, décrets et autres circulaires et recueils que les modifications de la réglementation imposent. Ils font un travail fabuleux et nous les en remercions.

Néanmoins, comment ne pas dénoncer l'absence de transcription et d'action au quotidien dans les organismes. Il est trop facile, lorsque les représentants des agents font remonter des problèmes, de répondre que vous avez interrogé le responsable de la chaîne central, régional ou local et qu'aucune difficulté particulière ne vous a été signalée, comme ce fut le cas pour le SID.

Le ressenti des agents est souvent celui de ne pas vivre sur la même planète que l'administration centrale. Certes des textes existent, des obligations sont faites aux employeurs à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique et pourtant rien ne bouge. Les agents ont toujours autant de difficultés à percevoir les EPI, un nombre certains de postes de chargés de prévention sont toujours vacants, les formations SST des agents ne sont toujours pas assurées partout et quand elles le sont c'est une formation PSC1 à minima, le lien entre les CHSCT locaux et les CHSCT de réseaux n'est toujours pas clairement défini et pratiqué au quotidien, la problématique CHSCT et handicap sur Balard n'a toujours pas été résolu, etc, etc.....

C'est pour toutes ces raisons, que nous sommes très réservés à l'idée de vous demander d'inscrire de nouveaux dossiers à l'ordre du jour, voire de demander l'ouverture de nouveaux chantiers ou groupe de travail, ceux en cours ayant déjà bien du mal à exister.

Nous avons appris incidemment que certains employeurs planchaient sur la rédaction de circulaires relatives à la méthodologie applicable aux opérations de maintenance sur le matériel en présence d'amiante. Nous aurions aimé être tout au moins informés de ces travaux et nous nous interrogeons sur l'efficacité d'une telle démarche effectuée par un certain nombre de grands employeurs en toute autonomie.

Pour Force Ouvrière, la rédaction de circulaire, par employeur, ne favorise pas une prise en compte ministérielle globale du risque amiante et des modalités de prévention qui doivent être inscrites dans une instruction ministérielle et non rédigée par chaque employeur, même si des spécificités peuvent être mises en évidence chez chacun d'entre eux.

S'il est vrai que ces employeurs n'ont fait qu'obéir à une demande du cabinet via la DRH-MD, il n'est pas concevable que les représentants du personnel et notamment les élus de la CCP ne soient pas dans la boucle de cette manœuvre. Force Ouvrière vous demande, Monsieur le Secrétaire Général pour l'Administration, très officiellement, de nous éclairer sur le sujet.

Nous vous avons également demandé de présenter quelques points de situation mais aussi de nous tenir informés des actions que vos services ou vous-même avez entrepris pour répondre à nos sollicitations passées.

Nous espérons simplement que les contraintes budgétaires et la poursuite sélective de la Loi de Programmation Militaire ne seront pas les seuls arguments que vous nous opposerez dans le cas de certaines lenteurs dans l'application des textes, car les agents, qui subissent déjà de plein fouet une baisse importante de leur pouvoir d'achat depuis bon nombre d'années, n'ont pas en seconde peine à supporter une dégradation de leur condition de travail pour de sombres et mauvaises raisons financières.

Il ne tient qu'à vous de faire mentir la dernière rumeur qui moque cette CCP en la comparant au « dernier salon où l'on cause » et de faire preuve, enfin, d'efficacité et d'autorité face à l'immobilisme et au refus d'obtempérer de certains employeurs.

Merci de votre attention.

Paris le 10 mars 2016